



Déclarée en préfecture – SIRET 3921197800004

98 boulevard Pereire – 75017 Paris – 01 40 53 47 71 – acota@poisso

L'ADPSP (Association pour le développement du Paritarisme dans le secteur de la poissonnerie) a été instaurée par accord de branche du 18 octobre 2001 (arrêté d'extension paru au Journal officiel du 9 décembre 2002) pour la branche de la poissonnerie (commerce de détail, demi-gros et gros).

Ces dispositions sont reprises dans les articles 8 et 90.2 de la convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie (détail et gros), écailler, traiteur de la mer – IDCC 3254 – étendue par arrêté du 29 septembre 2025 (JORF 4 octobre 2025).

**La déclaration à l'ADPSP et le paiement à l'ACOTA sont obligatoires pour les entreprises relevant du secteur de la Poissonnerie défini à l'article 1.2. de la CCN. Il est impératif de compléter ce bordereau chaque année et régler la contribution afférente.**

- Nous vous invitons à lire le verso du présent bordereau afin de compléter les informations relatives à votre entreprise. Une meilleure connaissance permet de mieux répondre aux besoins de la branche.
- Le présent bordereau est à remplir pour chaque siege (en reprenant la masse salariale de l'ensemble des établissements rattachés). N'hésitez pas si besoin à transmettre ce bordereau à votre cabinet comptable.

Ce document est téléchargeable sur notre site internet [www.poisso](http://www.poisso)niers.com/categorie/acota

## Bordereau à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mars 2026

ACOTA – 98 boulevard Pereire – 75017 PARIS

### EFFECTIFS AU 31/12/2025 :

	Cadres	Non cadres	Apprentis
Hommes			
Femmes			
<b>EFFECTIF MOYEN ANNUEL (selon DSN 2025)</b>			

Masses salariales totales : .....

Dont masse salariale cadres : .....

Le cas échéant :

**DATE DE CESSION** : .....

### Validez votre n° SIRET : (obligatoire)

À compléter

### MONTANT DE LA COTISATION 2026

**Versement minimum obligatoire : 10 €**

Masses salariales 2025 :

 €

× 0,15 % taux de cotisation

Contribution à verser :

 €

**Montant minimum de 10 € si masse salariale inférieure à 6 667 €**

### Pour votre règlement, privilégiiez le virement :

Virement SEPA : **Nouvelles coordonnées bancaires**

IBAN : FR76 1751 5006 0008 0052 2772 027

BIC : CEPAFRPP751

**Pensez à retourner le bordereau correspondant à votre virement**

Attention nouvelles  
coordonnées bancaires  
Ne pas utiliser d'anciens  
bordereaux de cotisations

Si vous souhaitez régler par chèque, retournez votre bordereau de cotisation accompagné de votre règlement à l'ordre de :

**ACOTA - 98 boulevard Pereire - 75017 PARIS**

À l'aide de l'enveloppe ci-jointe **avant le 1<sup>er</sup> mars 2026**

► Tourner SVP

# Votre entreprise

## Vos coordonnées :

Téléphone : ..... Portable : ..... Courriel : .....

Votre adresse si celle mentionnée au recto du présent courrier est erronée : .....

Ville : ..... Code postal : .....

## Votre activité (Cocher les cases correspondantes)

- Marchés
- Boutiques
- Activités de demi-gros et gros

Votre code APE :

4723 Z  4781 Z  4638 A

Autre : .....

L'année 2025 a été selon vous :

- Identique aux années précédentes
- Impactée par le contexte social

## Vos salariés (Cocher les cases correspondantes et apporter les précisions)

- Titulaires du CQP Poissonnier
- Titulaires du CAP Poissonnier Écailler
- Titulaires du BAC Poissonnier Écailler

Quel effectif ? .....

Quel effectif ? .....

Quel effectif ? .....

Salariés en CDI : .....

Salariés en CDD : .....

Recrutez-vous des saisonniers :

Traiteur

Avez-vous des difficultés à former ?  Oui  Non Des difficultés à recruter ?  Oui  Non

Oui  Non

Avez-vous des besoins sur une compétence ou un métier spécifique (filetage, vente, etc.) : .....

## Vos perspectives (Cocher les cases correspondantes)

Vous souhaitez développer votre entreprise ?

Oui  Non

Si oui, à quelle échéance : 1 année  3 années  5 années

Vous envisagez de céder votre entreprise ?

Oui  Non

Si oui, à quelle échéance : 1 année  3 années  5 années

## Votre entreprise reçoit-elle le journal « l'info de la poissonnerie française » ? Oui Non

**Sinon** adresse souhaitée pour la réception : .....

## Quelques précisions



Cette cotisation est **obligatoire** pour les entreprises qui relèvent convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie (détail et gros), écailler, traiteur de la mer et qui emploient des salariés.

La collecte est assurée par l'**ACOTA**, opérateur technique mandaté.

La contribution assure le financement des actions menées par les partenaires sociaux. Elle permet de soutenir la négociation collective, la formation des représentants, ainsi que la production d'études et d'outils utiles à la compréhension des enjeux professionnels au service des entreprises et des salariés.

Signature du représentant légal de l'entreprise

COORDONNÉES ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Pour tous renseignements, la permanence téléphonique est assurée au

**01 40 53 47 71**

Pour télécharger les imprimés :

**[www.poissonniers.com](http://www.poissonniers.com)**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ACOTA pour la collecte des cotisations conventionnelle de la branche de la Poissonnerie.

Le traitement de ces informations est nécessaire au respect de la convention collective. Les données collectées seront communiquées à l'ADPSP, association paritaire de la branche. Les données sont conservées pendant 6 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ACOTA - 98 boulevard Pereire - 75017 PARIS.

Si vous souhaitez un accès à vos données pour vérification ou modification, vous pouvez vous adresser à notre référent RGPD à l'adresse : [contact@poissonniers.com](mailto:contact@poissonniers.com)

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.